

**OBJET    CONCERTATION PORTANT SUR LES INVESTISSEMENTS ROUTIERS**  
**DE L'ESPACE OCEAN**

---

**CONSTRUIRE SAINT-DENIS POUR LES GENERATIONS FUTURES**

**1 RAPPEL**

Le projet de l'actuelle Municipalité concernant l'« Espace Océan » se veut très ambitieux.

Il pose les bases d'un prolongement et d'une ouverture de la Ville sur les enjeux plus qualitatifs, souvent recherchés par nos concitoyens : solidarité, respect de l'environnement, amélioration du cadre de vie, prise en compte des nuisances urbaines.

Cadre unique pour ses habitants, secteur fortement doté en équipements, il se veut aussi le « déclencheur » des mutations qui doivent s'opérer plus à l'ouest de la Rue Maréchal Leclerc.

Les objectifs du projet sont de :

1. renouveler le tissu urbain,
2. créer un nouveau pôle urbain d'envergure régionale, dans la continuité du centre ancien,
3. requalifier les espaces publics et en faire un traitement novateur,
4. recomposer la façade de la Ville sur l'océan.

Plus particulièrement, la Ville souhaite se développer et se densifier pour les générations futures d'une part en opérant la reconquête de son littoral et d'autre part en offrant un cœur de Ville résolument contemporain, aussi bien dans le traitement urbain proposé, que dans le panel d'équipements et d'espaces publics qui y sera réalisé.

Cette opération de reconquête du Centre-Ville vise à l'aménagement et à l'équipement de terrains en vue de la réalisation d'un programme mixte à usage de commerces, bureaux, logements, hôtel, parkings, ainsi que des équipements et des espaces publics.

**2 OBJET**

A l'issue d'une procédure ayant débuté en juin 2010, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Denis a désigné par Délibération du 28 avril 2012 le groupement ICADE promotion/ SODIAC en tant que concessionnaire du « Quadrilatère » de l'Espace Océan.

Ce groupement est donc titulaire d'une concession d'aménagement, signée le 30 mai 2012 et notifiée le 13 juin 2012.

## Rapport n°12/7-12

Dans le cadre de la réalisation de l'opération d'aménagement « Quadrilatère Océan », le groupement doit notamment réaliser l'ensemble des travaux de voiries, d'espaces publics et d'installations diverses pour répondre aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions à édifier à l'intérieur du périmètre dont :

- un mail piéton dans le prolongement de la rue Félix Guyon entre la rue Ha-Sam et le boulevard Lancastel,
- un mail piéton entre la rue Maréchal Leclerc et le boulevard Lancastel,
- une place urbaine au cœur du « Quadrilatère »,
- la voirie intérieure,
- la reprise de la voirie sur le pourtour du « Quadrilatère »,
- une passerelle piétonne permettant le franchissement du boulevard Lancastel,
- une place au droit de la passerelle.

L'estimation de l'investissement routier fait ressortir un coût global de plus 5 100 000 euros.

En application de l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme, « *1 - Le Conseil Municipal ou l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale délibère sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole* ».

En application des dispositions précitées l'article R. 300-2 du Code de l'Urbanisme soumet à concertation « *2. La réalisation d'un investissement routier dans une partie urbanisée d'une Commune d'un montant supérieur à 1 900 000 euros, et conduisant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'assiette d'ouvrages existants* ».

L'estimation de l'investissement routier étant supérieure à 1 900 000 euros visés à l'article R. 300-2 du Code de l'Urbanisme, il y a donc lieu d'organiser une concertation avec la population au titre de la réalisation des investissements routiers.

L'opération d'aménagement « Espace Océan » faisant d'ores et déjà l'objet d'une concertation dans le cadre de la révision simplifiée du PLU, la concertation objet de la présente Délibération est destinée à faire participer le public au regard d'une information complète et spécifique sur les voiries et espaces publics.

En conséquence, je vous demande :

- de fixer les objectifs poursuivis par la Commune en matière d'investissements routiers dans le cadre du projet « Espace Océan » :

## Rapport n°12/7-12

- intégrer l'opération « Espace Océan » dans le maillage viaire de la Ville,
  - connecter le quartier « Espace Océan » aux réseaux de transport,
  - faire du site un espace de promenade par la réalisation d'espaces publics et mail piéton,
  - assurer un franchissement du boulevard Lancastel ;
- approuver les modalités de concertation avec la population :
- panneaux d'exposition relatifs à la présentation des investissements routiers de l'opération « Espace Océan »,
  - mise à disposition d'un dossier de présentation et d'un registre en l'Hôtel de Ville,
  - mise à disposition d'informations sur le site web de la Ville.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20121215-12712-1-DE  
Date de réception préfecture : 26/12/2012

Signé électroniquement par :  
LE MAIRE  
19/12/2012



Gilbert ANNETTE

**OBJET    CONCERTATION PORTANT SUR LES INVESTISSEMENTS ROUTIERS  
          DE L'ESPACE OCEAN**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements, et des régions, modifiées ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L. 300-1 et R. 300-2 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme révisé le 17 décembre 2004 et mis en révision par Délibération du 21 février 2009 ;

Sur le RAPPORT N° 12/7-12 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE**

*7 abstentions  
(dont 2 votes par procuration)*

*pour*

↓  
*M. FOURNEL Dominique, Mme ALLIE Carmen,  
Mme TROTET Maryse, M. VICTORIA René-Paul  
et Mme LOCATE Raziah*

↓  
*autres élus présents et mandatés*

**ARTICLE 1**

Fixe les objectifs poursuivis par la Commune :

- intégrer l'opération « Espace Océan » dans le maillage viaire de la Ville,
- connecter le quartier « Espace Océan » aux réseaux de transport,
- faire du site un lieu de promenade par la réalisation d'espaces publics et mail piéton,
- créer une estacade par le franchissement du boulevard Lancastel.

## Délibération n° 12/7-12

### **ARTICLE 2**

Approuve les modalités de concertation avec la population :

- panneaux d'exposition relatifs à la présentation des investissements routiers de l'opération « Espace Océan »,
- mise à disposition d'un dossier de présentation et d'un registre en l'Hôtel de Ville,
- mise à disposition d'informations sur le site web de la Ville.

### **ARTICLE 3**

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente Délibération.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20121215-12712-2-DE  
Date de réception préfecture : 26/12/2012

Signé électroniquement par :  
LE MAIRE  
19/12/2012



Gilbert ANNETTE